

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA10-(C-4.1)-007**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

À la séance ordinaire du 7 septembre 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-007, l'enlèvement des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 800, rue Du Colombier;

DE conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

---

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2010.  
Entrée en vigueur le 14 septembre.

---